

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 21 novembre 2024

portant délégation de signature de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud Est

NOR : JUSF2430452A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Sud Est,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Nicolas GUILBERT, délégué au système d'information à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2021 portant nomination de Monsieur Maxime MIRALLES, directeur territorial Adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse du Var à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2021 portant nomination de Madame Laura ABRANI directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse à compter du 1^{er} février 2022 ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2022 portant nomination de Madame Natacha HIMELFARB, directrice territoriale des Alpes Maritimes de la protection judiciaire de la jeunesse à compter du 1^{er} février 2022 ;

Vu l'arrêté du 08 juillet 2022 portant nomination de Madame Nathalie OLIVERI, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2023 portant nomination de Madame Béatrice TRIBOTTE, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches du Rhône à compter du 1^{er} mars 2023 ;

Vu l'arrêté du 09 février 2023 portant nomination de Madame Laurence LANATA, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var à compter du 1^{er} avril 2023 ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2023 portant nomination de Madame Sonia PALLIN, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 12 juin 2023 ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2023 portant nomination de Monsieur Philippe BECQUEMBOIS, conseiller d'administration, directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières à compter du 1^{er} août 2023 ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2023 portant nomination de Monsieur Pierre PIBAROT, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches du Rhône à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Julien LEMAIRE, directeur des ressources humaines de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 07 août 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Michel DEJENNE, directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes maritimes à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 09 août 2023 portant nomination de Monsieur Magid NASRI, directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes-Vaucluse à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 portant nomination de Monsieur Ludovic LEPHAY, responsable de gestion administrative et financière de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud Est à compter du 1^{er} décembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2023 portant nomination de Madame Isabelle DELLA-CASA, responsable gestion parcours et compétences de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-est à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté en date du 29 décembre 2023 portant nomination de Monsieur Franck BALDI, directeur interrégional adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté en date du 13 mars 2024 portant nomination de Monsieur Olivier FERRON, directeur des missions éducatives adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 1^{er} avril 2024 ;

Vu l'arrêté en date du 4 juillet 2024 portant nomination de Madame Caroline JORGE DA SILVA (WAECHTER), responsable des affaires financières en DEPAFI de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 1^{er} juillet 2024 ;

Vu l'arrêté en date du 5 juillet 2024 portant nomination de Madame Clara DUFOUR DE NEUVILLE, directrice des missions éducatives de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 1^{er} avril 2024 ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2024 portant nomination de Madame Nadia ZEGHMAR, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes-Vaucluse à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Vu le contrat de droit public à durée déterminée du 26 avril 2024 recrutant Madame Corinne TEISSEIRE (RISO) en qualité de responsable SAH ;

Vu le contrat de droit public à durée indéterminée du 15 mai 2024 recrutant Monsieur Francis AMISI en qualité de responsable chargé de la gestion du patrimoine et de l'immobilier,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à :

- Monsieur Franck BALDI, directeur interrégional adjoint ;
- Monsieur Julien LEMAIRE, attaché principal d'administration, directeur des Ressources humaines ;
- Madame Isabelle DELLA-CASA, attachée d'administration, responsable gestion parcours et compétences ;
- Monsieur Ludovic LEPHAY, attaché principal d'administration, responsable de gestion administrative et financière ;

à l'effet de signer au nom de la directrice interrégionale, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé.

Article 2

Délégation est donnée à :

- Monsieur Philippe BECQUEMBOIS, directeur de l'évaluation et de la programmation des affaires financières ;
- Madame Clara DUFOUR DE NEUVILLE, directrice des missions éducatives ;
- Monsieur Olivier FERRON, directeur des missions éducatives adjoint ;
- Madame Caroline JORGE DA SILVA (WAECHTER), responsable des affaires financières en DEPAFI ;
- Madame Corinne TEISSEIRE (RISO), responsable SAH ;
- Monsieur Francis AMISI, responsable chargé de la gestion du patrimoine et de l'immobilier ;
- Monsieur Nicolas GUILBERT, délégué au système d'information ;
- Monsieur Pierre PIBAROT, directeur territorial des Bouches du Rhône ;
- Madame Béatrice TRIBOTTE, directrice territoriale adjointe des Bouches du Rhône ;
- Madame Natacha HIMELFARB, directrice territoriale des Alpes Maritimes ;
- Monsieur Jean-Michel DEJENNE, directeur territorial adjoint des Alpes Maritimes ;
- Madame Nadia ZEGHMAR, directrice territoriale des Alpes Vaucluse ;
- Monsieur Magid NASRI, directeur territorial adjoint des Alpes Vaucluse ;

- Madame Laurence LANATA, directrice territoriale du Var ;
- Monsieur Maxime MIRALLES, directeur territorial adjoint du Var ;
- Madame Laura ABRANI, directrice territoriale de la Corse ;
- Madame Nathalie OLIVERI, directrice territoriale adjointe de la Corse,

à l'effet de signer au nom du directeur interrégional, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence. Les autorisations d'absence accordées au titre du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique sont à distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du même décret.

2° Pour les agents contractuels :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence. Les autorisations d'absence accordées au titre du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique sont à distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du même décret.

Article 3

L'arrêté du 04 janvier 2024 portant délégation de signature de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Sud-Est est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait à Marseille, le 21 novembre 2024

La directrice interrégionale de la
Protection judiciaire de la jeunesse Sud Est

Sonia PALLIN

